

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 20 AVRIL 2021
Convocation du 08 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 20 AVRIL 2021 à 20 H 30 à la salle communale (pour respecter les gestes barrières et la distanciation) sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, et s'est achevée à 21 H 10

Présents :

**Mesdames Isabelle BONVALLET, Marie-Pierre CHATOUX, Béatrix HALLAY, Sophie PIEDAGNIEL, Françoise POULAIN, Evelyne TROCHERIE,
Messieurs Thomas DZIEZUK, Michel GUESNET, Dominique LAIGNEAU, Guy LÉBERON, Grégory LEGUAY, Thierry MOMMESSIN.**

Absent excusé : M. Sylvain TRICHEUX donne pouvoir à Mme Evelyne TROCHERIE.

Absent : Chantal FOURMONT LÉTANG

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre CHATOUX

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

- CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 08 MAI,

La Cérémonie Commémorative du 08 MAI débutera à 11 Heures au Monument aux Morts mais ne sera pas suivie d'un vin d'honneur ni du repas des Séniors étant donné la crise sanitaire.

- TARIFS DES REPAS DU 13 JUILLET 2021,

Le repas pour la Fête Nationale du 14 JUILLET se déroulera le mardi 13 juillet 2021 au soir si la crise sanitaire le permet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- adultes et enfants de + de 12 ans 15 €
- enfants de 6 à 12 ans 10 €
- gratuit jusqu'à 5 ans

- CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (Segilog - Berger Levrault),

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services réactualisé avec SEGILOG notre prestataire informatique a été présenté en mairie, pour un montant de :

- Cession du droit d'utilisation 7.371,00 € HT période du 15.05.2021 au 14.05.2024
- Maintenance Formation 819,00 € HT période du 15.05.2021 au 14.05.2024.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

- CONVENTION DE SERVICES VEOLIA (balayage des voiries, traitement des sables de balayage),

M. Le Maire a présenté au Conseil Municipal la nouvelle convention de balayage prévue pour un an à compter du 01 mars 2021, puis sera renouvelable par tacite reconduction par période d'une année sauf avis contraire de la commune de Saint-Aubin-des-Bois par lettre recommandée avec accusé de réception, 60 jours avant la date de fin d'échéance de la période en cours.

La durée de la convention ne peut excéder 3 renouvellements ; soit une convention valide au plus tard jusqu'au 28 février 2025.

La fréquence de balayage est de 4 passages par an.

Pour l'exécution du service, tel qu'il est défini dans la présente convention, la commune de Saint-Aubin-des-Bois versera à chaque passage à la Société SOCCOIM S.A.S. – VEOLIA, une somme forfaitaire de :

- Prestations de balayage coût unitaire 450,00 € HT, soit 495,00 € TTC

- Traitement des sables au forfait 250,00 € HT, soit 300,00 € TTC

Soit un total de 700,00 € HT, soit un total de 840,00 € TTC (total annuel TTC de 3.180,00 €).

Après délibération, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable et donne pouvoir à M. le Maire pour signer ce contrat.

- SUIVI DES TRAVAUX RUE DU CHATEAU D'EAU,

L'enfouissement des réseaux (téléphone, électricité, conduite d'eau) se fera à l'automne prochain. Les bordures, les trottoirs et la réfection de la chaussée seront fait en 2022.

DIVERS

Mme Béatrix HALLAY indique que des carreaux à l'école sont cassés.

M. Dominique LAIGNEAU signale que des personnes hors commune sont venues pêcher à la mare à Cervelle. Il propose qu'un panneau d'interdiction soit remis.

Mme Sophie PIEDAGNIEL demande quels sont les travaux entrepris rue de la Vallée à Chazay. M. le Maire lui indique qu'un agriculteur réalise un forage d'irrigation. La création du forage est justifiée par le besoin de faire évoluer la production de l'exploitation et assurer une sécurité en période de forte demande en eau des assolements.

Le Maire

Guy MAURENARD

